



Communiqué de presse

Le 6 avril 2023

Plaidoyer pour une politique de l'autonomie « Faire de l'autonomie de chacun le cœur d'une société solidaire et inclusive »

Au moment où Jean-Christophe Combe vient d'annoncer une réforme du grand âge en trois briques, l'Uniopss rend public un plaidoyer ambitieux qui repose sur une approche globale de l'autonomie tout au long de la vie, en répondant conjointement aux défis du vieillissement et à la prise en compte du handicap.

5 chapitres, 50 fiches-actions, 350 propositions... le plaidoyer porté par l'Uniopss est le fruit de nombreux mois d'échanges et de travaux avec les adhérents de notre réseau agissant en établissement ou au domicile, dans les champs du grand âge et du handicap, ainsi qu'avec nos unions régionales ancrées dans les territoires. **C'est ainsi la parole de celles et ceux qui ont l'expertise de terrain, au plus près des personnes concernées, qui s'exprime.**

Alors que la 5^e branche de notre protection sociale est encore en phase de construction, ce plaidoyer avant-gardiste aborde la question de l'autonomie dans sa globalité – grand âge et handicap – afin de sortir des silos administratifs et territoriaux et de **mettre les personnes vulnérables et leur pouvoir d'agir au cœur des politiques publiques.**

Ainsi, **l'autonomie est définie comme « un état complet de maîtrise de son parcours de vie, de bien-être physique, mental et social, quelles que soient les situations liées au handicap et à l'âge »**. L'ensemble du projet est en effet basé sur les droits fondamentaux des personnes et les réponses à leurs besoins, tout au long de leur parcours de vie. Au-delà de droits théoriques souvent proclamés, il s'agit de **répondre aux fragilités de nos vies par des droits effectifs** répondant aux objectifs d'universalité et de qualité de l'accompagnement, de primauté de la personne et de sa pleine citoyenneté.

Parmi les propositions emblématiques de ce plaidoyer, figure d'ailleurs un **droit opposable à l'accompagnement** (sur le modèle du DALO). Dans le même esprit, il est proposé de mettre en place un plan interministériel et pluriannuel de prévention et d'accompagnement de l'autonomie, avec des objectifs concrets à atteindre pour l'inclusion de tous.

Autres mesures fortes de ce plaidoyer : la création de **services publics territoriaux de l'autonomie**, offrant un guichet unique et un bouquet de services aux personnes âgées en perte d'autonomie, aux personnes en situation de handicap, aux aidants, ainsi qu'aux professionnels de santé et des secteurs médico-sociaux.

De même, des **Conférences départementales de la solidarité et de l'autonomie** seraient les actrices de la gouvernance territoriale de la 5^e branche.

Par ailleurs, tout en souhaitant la mise en place d'une **Prestation universelle autonomie**, il est prioritaire de **diminuer le reste à charge** des usagers (en établissement et à domicile), en expérimentant, notamment, un bouclier « dépendance ».

Devant la **pénurie des métiers de l'humain** qui empêche de fait toute ambition pour répondre à l'accompagnement du manque d'autonomie, la revalorisation salariale des professionnels doit s'accompagner d'assises régionales rassemblant les services de l'État, la région, les départements et les acteurs de terrain pour dresser des états des lieux partagés des besoins actuels et à venir, par bassin de vie. Un taux minimal d'encadrement (8 pour 10 au moins), financé en conséquence, doit permettre à la fois de meilleurs accompagnements et une qualité de vie au travail des professionnels. Il est également primordial de **réguler le secteur et d'en finir avec les profits indus constatés**.

Ainsi, à travers ce plaidoyer, résolument opérationnel et porteur d'une vision inclusive de la société, l'Uniopss et ses adhérents, représentant les acteurs non lucratifs des solidarités et de la santé, entendent peser sur les débats et décisions en cours, afin d'aboutir, enfin, à la grande réforme sociétale tant attendue.

Car répondre concrètement, quels que soient les ressources et les territoires, au manque et à la perte d'autonomie, ne concerne pas uniquement les personnes accompagnées ou qui devraient l'être : c'est le cœur d'une société solidaire et inclusive.

Contact presse : Valérie Mercadal - Tél. 01 53 36 35 06 – vmercadal@uniopss.asso.fr

A propos de l'Uniopss

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) rassemble les acteurs associatifs des secteurs sanitaire, social et médico-social. Elle porte ainsi auprès des pouvoirs publics la voix collective de l'ensemble de ces associations, engagées auprès des personnes vulnérables, pour développer les solidarités.

Présente sur tout le territoire au travers d'un réseau d'unions régionales et d'une centaine de fédérations et d'associations nationales, l'Uniopss regroupe près de 35 000 établissements, 750 000 salariés et un million de bénévoles.